

HAVELANGE

Numéro spécial - Mai 2014

© Vinciane BAUDOIN

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT



Commune de
HAVELANGE

PLUS PROCHE DE VOUS,

Un bulletin pour ceux qui veulent en savoir plus

LE TOURISME DANS NOTRE CONDROZ NAMUROIS, ... ÇA BOUGE !

Un territoire qui s'agrandit :

Ce 23 janvier 2014, notre Maison du Tourisme s'est agrandie : les communes de Gesves et Ohey nous ont rejoints pour former un territoire touristique plus grand mais tout aussi cohérent.

Un nouveau produit touristique :

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne et les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze ont le plaisir de présenter aux familles:

Mes aventures d'enchanteur ! 4 balades semées d'embuches, d'enquêtes et d'enJEUX. L'aventure, sous forme d'enquête, se vit en toute autonomie et est idéale pour les familles avec enfants de 8 à 12 ans.

Pour notre commune, vous la découvrirez dans le village de MIECRET, au départ de l'église.

Contexte : Vallées en danger cherchent apprenti-sorcier ! Venez en famille prêter main-forte à Olibrius l'Enchanteur! Vous vous sentez l'âme d'un enchanteur? Vous êtes prêts à apprendre d'abracadabrantes formules, à exécuter métamorphoses et sortilèges et à rencontrer de surprenants personnages? Parfait. Olibrius vous attend! Votre formation d'apprenti-sorcier va pouvoir commencer !

Présentation : Ce nouveau produit touristique attrayant et innovant a pour objectif de séduire la famille en lui proposant de visiter la région de façon

amusante et originale. Cette démarche permet de transformer une simple balade en une expérience, de multiplier les découvertes et de raconter une région de façon ludique.

Le principe est simple : chaque jeu a sa propre histoire et son monde imaginaire peuplé de personnages sortis de légendes locales. Un personnage principal nommé Olibrius emmène les joueurs à travers les différentes aventures.

Prix : Il n'est pas possible de partir à la recherche de l'énigme sans un minimum d'équipement, celui-ci coûte 11€ pour toute la famille et est disponible chez les propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes de notre commune mais aussi dans les commerces suivants :



Havelange : Les Filles de Papiers, Délices de campagne, Station Total, Hobbyval

L'Herbe à Cha, Panier de Victor.

Verlée : Panier Nature.

Maffe : Epicerie Chez Française.

QU'EN EST-IL DU FUTUR PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA RUE DE HIETTINE ?

Le Bureau Economique de la Province (BEP) développe un parc d'activités sur la Zone d'Activité Communale Concertée (ZACC) de Hiettine. Ce projet sera opérationnel fin 2015. La ZACC de Hiettine, très proche du centre de Havelange, a été reprise, sur proposition du BEP, dans le plan des micro-zones du Gouvernement wallon. Il s'agit d'une action du Plan Marshall favorisant le redéploiement d'activités économiques dans les centres des villes et villages. Un

financement wallon lui est donc réservé, pour permettre son équipement et sa transformation en petite zone d'activités économiques.

Le maître d'œuvre du projet est le BEP. Dans ce cadre, le BEP a mené les études préalables qui ont permis l'adoption du Rapport urbanistique et environnemental (RUE) en juillet 2013. Le RUE affecte une partie importante de la ZACC (un peu plus de huit hectares) à l'activité économique, ce

qui peut laisser espérer à terme l'accueil d'une dizaine de PME, générant plusieurs dizaines d'emplois.

Dans la foulée du RUE, la procédure permettant d'obtenir un arrêté ministériel d'expansion économique a suivi son cours à l'automne 2013. Cette procédure est un préalable à l'acquisition des terrains, qui a démarré ce mois de février, sous la conduite du Comité d'acquisition d'immeubles du Service Public Fédéral Finances.

L'objectif est de pouvoir démarrer les travaux d'équipement dès cet été. On prévoit que ceux-ci prendront environ une année, jusqu'en juin 2015 pour la réalisation de la voirie et des impétrants eau et égouttage. Il est envisagé de réaliser en parallèle, si possible, les impétrants électriques et télécoms. Si ce n'est pas possible (cela dépend des so-

ciétés distributrices), ceux-ci seront exécutés au deuxième semestre 2015.

Notre objectif ainsi que celui du BEP est donc bien de permettre l'accueil d'entreprises sur ce parc d'activités économiques dès la fin 2015.

Vous l'aurez compris, ce projet prend beaucoup de temps pour se concrétiser mais les nombreux intervenants et niveaux de pouvoir en rendent son exécution complexe. Néanmoins, tout investisseur intéressé peut d'ores et déjà se faire connaître auprès de la commune et s'adresser au BEP à M. Daniel André (081/71.71.32). En effet, une telle démarche peut prendre plusieurs mois car le BEP accompagne les indépendants dans leurs dossiers d'urbanisme ou de recherche de crédit.

QUEL SORT RÉSERVE LA COMMUNE À VOS DIVERSES DEMANDES D'AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE, DE SIGNALISATION, DE NOUVEAUX POINTS LUMINEUX ?

Nous sommes souvent interrogés par des citoyens concernant la vitesse excessive des voitures dans leur rue, dans leur quartier, réclamant pour contrer ce phénomène qui, un passage pour piéton, qui, un rond-point ou des casse-vitesse,...ou encore un éclairage public.

La plupart de ces demandes arrivent de manière formelle auprès de la Bourgmestre ou de manière moins formelle, auprès de l'un de nos élus ou des membres de notre personnel au cours d'une manifestation. Elles ne sont pas oubliées pour la cause.

Nous voulons vous informer par ce bulletin communal de notre manière de procéder dans le suivi de ces demandes :

Notre budget annuel pour ce genre d'aménagement étant limité à 5.000 € par an, nous dressons un tableau avec les différentes demandes. Elles sont analysées dans un premier temps avec les services de la police de quartier en

termes d'opportunité, de priorité et sont ensuite classées en fonction des dépenses nécessitées. (ex : la pose d'un miroir et d'un panneau coûte 226 €, celle d'un coussin berlinois peut coûter entre 500 € et 800 €).

Une fois cette étape franchie, nous organisons une réunion avec la responsable de la Région wallonne pour la signalisation « spéciale » des voiries communales. En effet, seule cette personne peut donner l'autorisation d'installer un miroir, un panneau, un casse-vitesse. Tous ces aménagements ne s'improvisent donc pas.

Il nous semble logique de sérier les demandes, de les traiter sur pied d'égalité et de tenir les citoyens informés du suivi.

Conclusion : la sécurité nous concerne tous mais cette matière est une affaire qui requiert l'intervention de spécialistes, et quel que soit l'aménagement que l'on met en place, seule une réduction de la vitesse est un gage de sécurité !

POUR QUE NOS FÊTES SOIENT MIEUX ORGANISÉES, MIEUX ENCADRÉES !

Fin février, une rencontre a été organisée avec les représentants des comités des jeunes de l'entité en présence des Commissaires Baudouin Leclerc et Pascal Piette ainsi que celle du Commandant des pompiers, Alain Lallemand.

Le but de cette rencontre était pour les comités d'évoquer les attentes et les contraintes liées à l'organisation de soirées en salle ou sous chapiteau et pour les autorités d'expliquer les normes de sécurité et les responsabilités des organisateurs.

Nous avons aussi évoqué la gestion des déchets qui représente un coût non négligeable pour la commune, tant sur le plan financier que sur le plan environnemental. En effet, il faut savoir que les déchets sont, jusqu'à ce jour, pris en charge par les ouvriers communaux pour être mis

en décharge à Ychippe. Nous analysons la possibilité de faire payer une contribution pour inciter les organisateurs à réduire leur production de déchets et trier davantage. En effet, la gratuité de ces prestations est certainement appréciée par les citoyens mais, compte-tenu de notre situation financière, elle ne pourra se poursuivre dans le futur.

Des pistes de réflexion ont été présentées : le tri des déchets ou l'utilisation de gobelets réutilisables. De l'avis de tous, cette réunion fut enrichissante !

Nous avons donc décidé de la réitérer avec les comités des fêtes et les gestionnaires de salles.



LE SAWHIS, OU COMMENT CONCILIER PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LOISIRS ET PRODUCTION FORESTIÈRE.

Vous avez été tenus au courant, depuis l'installation de l'actuelle majorité, de l'évolution du dossier du Sawhis, ce terrain communal situé entre Havelange et Ossogne. Rappelons que le site, qui comprend une bonne partie de bois, a été ravagé par la tempête exceptionnelle du 14 juillet 2010 : la forêt y a alors été détruite presque entièrement.

Le conseil communal des enfants a proposé au conseil communal de l'époque de transformer ce terrain en zone de loisirs, avec notamment la création d'une piste « VITA ». Rappelons que ce projet voit le jour suite à l'appel à projet : « Générations rurales » : aménagement d'un site de partage générationnel du milieu des campagnes.

Nous pouvons aujourd'hui vous annoncer que le site est en passe d'être intégralement aménagé.

Un verger de fruitiers hautes tiges a été planté dans la partie supérieure il y a déjà plusieurs années. Ensuite, la partie forestière a été replantée d'arbres d'essences variées (résineux et feuillus). Une allée centrale a été tracée afin de permettre la promenade et l'utilisation du parcours « VITA ». L'agriculteur exploitant la prairie supérieure a accepté de laisser une partie de celle-ci en friche. Cette demande émanait du groupe « Action Ornitho-Condroz », et cela permet de favoriser le développement de la biodiversité.

Citons encore la plantation d'une haie dans la partie su-

périeure. La phase suivante des travaux a consisté en la création de 4 mares dans la partie basse, marécageuse, du site, ainsi que de 2 parkings qui permettent le stationnement dans les meilleures conditions possibles. Il reste maintenant à installer une structure d'accueil et, enfin, à inaugurer officiellement le site au début du mois de septembre.

Vraiment, Havelange a la chance de bénéficier d'un site exceptionnel, qui permet de concilier protection de l'environnement, et aménagements favorables au développement de la biodiversité et à la création d'un véritable « havre naturel ». Enfin, la production classique de bois de rapport est aussi bien réelle, puisque une grande partie du site est plantée.

Le site étant accessible à tous, à nous maintenant de le protéger et le faire prospérer !



LES STAGIAIRES ÉCO-CONSEILLERS.

En septembre 2013, le Conseil communal, sur proposition du Collège, a choisi d'accueillir 2 stagiaires éco-conseillers dans le cadre de leur formation.

Les 2 stagiaires ont entamé leur stage dans le service « Cadre de vie » fin octobre 2013 et l'ont terminé le 13 mars dernier. L'occasion est donc belle d'établir un bilan de leur travail de près de 5 mois dans nos murs.

Les 2 stagiaires ont reçu des missions bien distinctes.

La première, Marjolaine Fierens, a pris en charge la mise sur pied d'une dynamique « éco-team » au sein même de l'Administration communale. Cet éco-team constitué de membres du personnel communal aura pour mission de réfléchir à des mesures simples pour engager la commune dans le sens du développement durable. Les participants le sont sur une base volontaire. Ces actions touchent par exemple à la consommation d'énergie, à l'utilisation d'eau de pluie au hall des travaux, ou toute autre mesure allant dans ce sens.

Le deuxième projet consistait à étudier, en collaboration avec toutes les techniciennes de surface de la commune, la possibilité d'utiliser à l'avenir des produits d'entretien écologiques. Pour ce faire, un réel travail d'investigation et d'étude a été effectué auprès de différentes firmes. Les résultats seront prochainement d'application.

Enfin, Marjolaine a aussi eu en charge l'organisation d'une journée de l'eau, en date du 9 mars : élaboration d'un programme, contacts avec les exposants et conférenciers, installation des expositions, explications, bref, des journées bien remplies !

Le deuxième stagiaire, William Wauthier, a eu tout d'abord en charge le suivi du plan Maya, auquel la commune de Havelange a adhéré. Ainsi, il a en premier lieu supervisé la plantation d'un verger et d'une haie sur le site du Clavia à Flostoy, en collaboration avec le service des travaux. Toujours dans le cadre du plan Maya, il a organisé une rencontre avec les apiculteurs de la commune, afin d'écouter leurs demandes et doléances éventuelles et de voir dans quelle mesure la commune pouvait les aider sur des points bien précis. Enfin, William a aussi mis sur pied la journée de l'abeille, organisée conjointement avec la journée de l'eau évoquée plus haut. Ici aussi, mise sur pied de stands d'information, contacts avec différents exposants et intervenants, et aussi contribution des apiculteurs locaux qui

ont pleinement participé à la réussite de la journée, par leurs explications et démonstrations.



La deuxième mission de William consistait à initier la gestion différenciée des espaces verts. Pour rappel, la gestion différenciée consiste à gérer différemment les espaces publics, en abandonnant progressivement l'usage des pesticides. Outre la volonté affirmée de la majorité, l'adoption de ce moyen de gestion devient d'ailleurs une obligation, dès le 1er juin 2014. Il y aura une période de transition, mais il est absolument obligatoire de s'y engager dès à présent. De nombreuses communes ont d'ailleurs pris des mesures dans ce sens depuis plusieurs années déjà. Dans cet ordre d'idées, la première étape consiste à recenser et classer les différents espaces à traiter : il est en effet évident que la gestion des parterres de la maison communale est différente, par exemple, de celle d'une plaine de jeux ou de la cour d'une école, et ne doit pas passer par des traitements identiques. Cette fois encore, c'est avec la pleine collaboration et grâce à la connaissance du terrain du service travaux que cette mission a pu être menée à bien. Elle était indispensable pour la bonne mise en route et nous sera bien utile dans la suite du processus.

En conclusion, on peut affirmer que nos 2 stagiaires, loin de représenter une charge, ont constitué une aide inespérée dans la mise en route de programmes qui, sans eux, auraient été bien malaisés à mettre en œuvre. Leur disponibilité, leur ouverture d'esprit, leur esprit d'initiative auront constitué un appoint précieux durant leurs 5 mois de présence au sein de l'administration. Encore une fois, merci et bonne chance à eux pour la suite de leur vie professionnelle.

HAVELANGE, VOTRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL AVANCE !

Appel à candidature pour la Commission locale de Développement Rural...

Pour rappel, une opération de développement rural (ODR) vise à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, en valorisant les ressources locales, à travers l'implication directe des citoyens.

En 2013, une série de réunions ont été organisées dans les différents villages de l'entité afin de permettre aux Havelangeois(es) de s'exprimer sur les atouts et faiblesses de leur village, de la commune. Toutes ces consultations ont débouché sur l'identification (provisoire) de 7 grands défis pour l'avenir de la commune :

Défi n°1 : favoriser le maintien, la diversification et le développement d'activités économiques durables, notamment agricoles et touristiques, en valorisant les ressources locales et dans le respect de la vie rurale.

Défi n°2 : protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et historique par un inventaire précis, l'adoption d'outils adaptés et la sensibilisation de la population.

Défi n°3 : renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité communal ainsi que le bien-être des habitants à travers le dynamisme associatif, la solidarité et les liens sociaux.

Défi n°4 : satisfaire les besoins en mobilité et garantir une mobilité douce sécurisée permettant l'accès aux différents services et infrastructures.

Défi n°5 : réduire la dépendance énergétique des Havelangeois et promouvoir les énergies renouvelables.

Défi n°6 : adapter les services, le logement et les infrastructures au vieillissement et à l'augmentation de la population, en privilégiant des services de proximité accessibles à tous.

Défi n°7 : renforcer la bonne gouvernance locale.

Depuis février 2014, les premiers Groupes de Travail (GT) se sont mis en place pour identifier des projets concrets permettant de répondre à ces enjeux. Pour l'instant, les GT « patrimoine », « énergie » et « vieillissement et croissance démographique » se sont déjà réunis chacun à 2 reprises, avec une moyenne d'une quinzaine de participants par réunion. Les idées de projets sont multiples et variées et vont alimenter l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), qui définira les grands axes

et projets de développement de votre commune pour les 10 années à venir.

Vous souhaitez rejoindre cette dynamique, deux opportunités s'offrent à vous :

- Participer aux prochaines réunions des GT « mobilité et sécurité routière », « économie » ou « liens sociaux, associations, sport et culture » dont le calendrier vous sera communiqué dans un prochain bulletin communal.
- Avant le 15 mai 2014, poser votre candidature pour être membre de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Cette Commission consultative compte entre 20 et 60 membres dont un quart peut être désigné au sein du Conseil communal. Ses membres sont représentatifs de la population. La Commission rassemble donc des personnes de tous âges, de tous les villages, de différentes catégories sociales et professionnelles, ...

N'hésitez donc pas à poser votre candidature si :

- Vous êtes intéressé(e) par la vie de votre commune et ses multiples facettes (économie, environnement, énergie, santé, patrimoine, logement, associations, sport, social, culture, etc.).
- Vous trouvez essentiel que les habitants et les mandataires travaillent ENSEMBLE pour le développement de Havelange.
- Vous avez des idées, des souhaits...
- Vous voulez rencontrer d'autres habitants, groupements...
- Vous êtes disponible pour quelques réunions par an (4 à 6 en moyenne).

Pour en savoir plus ou pour obtenir le formulaire de candidature, 2 possibilités :

Contactez l'agent de développement de la FRW qui accompagne l'Opération de Développement Rural de votre commune :

FRW - Equipe Régionale du Condroz - Rue de Hiéttine, 2 à 5370 Havelange
Hervé Pirard - h.pirard@frw.be - 083 66 07 70

Vous pouvez également consulter le site internet: <http://www.havelange.be>



INFOS PRATIQUES

ALE



Du nouveau dans les permanences de l'ALE à Havelange :

Les bureaux de l'ALE, situés 14, rue de la Station à Havelange (dans le bâtiment du CPAS), seront de nouveau accessibles tous les jeudis de 08h00 à 16h00.

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à vous rendre au bureau de l'ALE ou à prendre contact avec Carine Marchal au 083 / 68 95 01.

NB : en dehors des permanences du jeudi, il est possible de laisser vos coordonnées et un message sur la boîte vocale.

Connaissez-vous l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) ?

L'ALE est une association sans but lucratif (ASBL) qui a pour mission la réinsertion socio-professionnelle des personnes au chômage ou bénéficiaires du Revenu d'Intégration Social.

Elle organise, en collaboration avec l'Office National de l'Emploi (Onem), des activités déterminées (non rencontrées par les circuits de travail réguliers et qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci) en mettant en relation des travailleurs potentiels et des particuliers mais aussi des associations, la Commune, etc.

Qui peut faire appel aux services de l'ALE ?

- des personnes privées
- les autorités locales
- les associations non commerciales
- les asbl
- les établissements d'enseignement

Quel est le coût pour l'utilisateur ?

5,95€ de l'heure (déductible fiscalement).

Et le gain pour le travailleur ?

4,10€ de l'heure en plus des allocations de chômage ou du revenu d'intégration.

Qui peut travailler en ALE ?

Vous êtes chômeur complet indemnisé et vous avez - de

45 ans :

Vous pouvez travailler en ALE si vous bénéficiez d'allocations de chômage ou d'allocations d'insertion depuis au moins 2 ans (ou si vous avez bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage ou d'allocations d'insertion au cours des 36 derniers mois).

Vous êtes chômeur complet indemnisé et vous avez 45 ans ou + :

Vous pouvez travailler en ALE si vous bénéficiez d'allocations de chômage ou d'allocations d'insertion depuis au moins 6 mois (ou si vous avez bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage ou d'allocations d'insertion au cours des 36 derniers mois).

Vous n'êtes pas chômeur complet indemnisé :

Vous pouvez aussi travailler au sein d'une ALE, à condition d'être bénéficiaire du Revenu d'Intégration Sociale ou de pouvoir prétendre à une aide financière du CPAS et d'être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé.

Quelles sont les activités organisées par l'ALE ?

Dans un contrat ALE, le travailleur s'engage, sous l'autorité d'une ALE et contre rémunération, à accomplir pour un utilisateur certaines activités. Celles-ci doivent s'exercer en Belgique et ne peuvent, sauf exception, dépasser une durée de 45 heures par mois.

Il peut s'agir de l'entretien de jardins, de garde ou d'accompagnement d'enfants, de malades, de personnes âgées ou handicapées, des formalités administratives, etc.

NB : depuis juillet 2009, les activités d'aide à domicile de nature ménagère ne peuvent plus être exercées par les travailleurs ALE (sauf si ceux-ci présentent un taux d'incapacité de travail permanent de 33 % minimum ou sont âgés de 50 ans ou plus).

Comment faire si vous souhaitez recourir au service d'un travailleur ALE ?

Vous devez vous inscrire au bureau ALE. La personne responsable vous mettra ensuite en contact avec le travailleur qui pourra répondre à votre demande. Et c'est vous qui rémunérerez celui-ci à l'aide de chèques que vous pouvez acheter au bureau ou commander par virement auprès d'un organisme désigné par l'ONEM (Edenred).

SENIOR

Un numéro unique pour les seniors, leur
entourage et les professionnels



0800/16.210, un numéro officiel, unique et gratuit

Quoi ? Il répond à toutes les questions relatives aux aînés (aides, soutiens, activités, services par exemple des maisons de repos, résidences-services, centres d'accueil de jour, unités spécifiques pour personnes désorientées, transports médico-sanitaires non urgents, services d'aide aux familles ou encore service spécifique consacré à la lutte contre la maltraitance des seniors). De plus, les seniors bénéficient de divers soutiens relevant d'autres niveaux de pouvoir, comme les activités de loisirs, l'accès à la culture, l'organisation du transport adapté pour les personnes à mobilité réduite, les pensions, etc numéro coupole. Les répondants ont une mission d'écoute et d'information, mais aussi d'orientation vers ces offres de service spécifiques.

Comment ? 0800/16.210. Les personnes sourdes et malentendantes peuvent joindre le service par mail seniors@spw.wallonie.be ou par fax 0800/16.220

Par qui ? Des experts de la navigation et de l'écoute. Une étroite collaboration entre l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées (AWIPH) et le Service public de Wallonie (SPW-DG05), Ce rapprochement s'inscrit dans la continuité de l'initiative de la plateforme «bien vivre chez soi» et est prometteur pour de futures collaborations au sein du nouvel OIP wallon inhérent à la 6e réforme de l'Etat.

Le saviez-vous ? En Wallonie, différents numéros existent déjà, comme celui d'Inforhomes (hébergement des aînés), la Ligue Alzheimer (maladie d'Alzheimer), Respect Seniors

(maltraitance des personnes âgées), n°107 (situations de détresse), etc..

SANTÉ

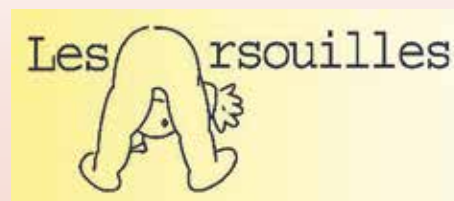
Nouvelle publication : Le cancer en Wallonie. Une brochure à destination des professionnels et relais actifs dans le domaine de la santé, réalisée par l'Observatoire Wallon de la Santé.

L'objectif de cette brochure est de démystifier la problématique du cancer et de montrer différentes pistes d'action pour prévenir ou limiter les effets du cancer.

Téléchargeable sur le site www.socialsante.wallonie.be ou en suivant le lien suivant

http://socialsante.wallonie.be/sites/default/files/OWS_CANCER2013_BASSE%20DEF.pdf

ENFANCE



Service d'accueillantes
D'enfants conventionnées
VIE FEMININE

Au service des jeunes parents, le service d'accueillantes d'enfants conventionnées couvre tous les arrondissements de Dinant, Philippeville, les communes de Profondeville, Andenne, Gesves et Ohey.

L'objectif est d'offrir à chaque enfant un accueil personnalisé, pour être au plus près de ses besoins, de ses rythmes et, lui permettre d'être acteur de son développement.

A cette fin, le service des arsouilles sélectionne les accueillantes en fonction de leurs aptitudes professionnelles et les encadre individuellement. Le service assure également, chaque année, une formation continue relative à la petite enfance et aux responsabilités éducatives spécifiques des accueillantes. Le service reçoit le soutien financier de l'Administration communale de Havelange.

Les accueillantes à Havelange :

BASTIN Myriam	5374 MAFFE	086/32.33.91
COLETTE Véronique	5370 VERLEE	083/63.46.63
DEFAYS Anne	5372 MEAN	086/32.26.48
DELORIER Marie-Joelle	5370 HAVELANGE	083/63.39.51
LINCHET Nadine	5374 MAFFE	086/21.20.91
LINCHET Martine	5370 VERLEE	083/63.34.19
MARION Anne-Elise	5370 JENEFFE/CONDROZ	
	083/63.48.04	
SCHMITZ Marie-Claude	5370 BARVAUX/CONDROZ	
	083/63.43.95	
LIZIN Laëtitia	JENEFFE	0477/81.41.26
NEZER Patricia	5370 HAVELANGE	083/63.44.50
GODEFROID Flore (duo)	5370 HAVELANGE	0498/97.20.31
VERMEESCH Claudia (duo)		0474/35.46.04
RIOU Géraldine	5370 JENEFFE	0472/10.15.12

Pour toute information :

ASBL « Les Arsouilles » - Vie féminine

Siège social : rue Edouard Dinot, 21/5
5590 Ciney
Tél : 083/ 21.35.92 - 083/ 21.48.90
Fax : 083/ 21.35.93

Une équipe d'assistantes sociales est disponible pour aider les parents à faire le bon choix.

Les permanences ont lieu tous les jours de 9h à 12h.

Besoin d'une accueillante pour vos enfants ?...

Des solutions existent près de chez vous ...

ACTIVITÉS PERMANENTES

AQUAGYM :

Les lundis à 18h30 à la piscine de l'Athénée Royal, (Rue de Hietinne à Havelange) - 083 / 63 34 81.
(sauf congés scolaires)

ART FLORAL, COURS :

Les 3èmes mercredis de chaque mois à 19h à la salle de l'Horticulture à Havelange. Société Royale d'horticulture - 083 / 63 40 36 - 0478 / 61 98 77 (sauf juillet / août).

BALADE DECOUVERTE

DE NOTRE PATRIMOINE :

Les 1ers et 3èmes mardis du mois. Départ à 09h30 du parking Orga à Havelange. ACRF Santé et Bien-être
083 / 63 31 63.

BATTERIE :

Les samedis et les mercredis à partir de 8 ans. Foyer des Jeunes

à Havelange - 083 / 63 39 56.

SAXOPHONE et CUIVRE :

Les mardis à partir de 10 ans. Foyer des Jeunes à Havelange - 083 / 63 39 56.

DANSE DE SALON :

Les lundis de 19h30 à 21h00 (débutants).
(sauf congés scolaires) au Centre Culturel d'Havelange
083 / 63 39 35.

DANSE COUNTRY :

Les vendredis de 19h30 à 22h, à l'Ecole de Village Havelange, rue de Hiétinne, 1
083 / 63 37 93.

DJEMBE :

Les mercredis à partir de 10 ans. Foyer des Jeunes à Havelange
083 / 63 39 56.

ENSEMBLE MUSICAUX :

Les mardis à partir de 12 ans. Foyer des Jeunes d'Havelange
083 / 63 39 56.

GUIWARE :

Les samedis à partir de 10 ans. Foyer des Jeunes d'Havelange
083 / 63 39 56

GUIWARE BASSE :

Les samedis à partir de 12 ans. Foyer des Jeunes d'Havelange
083 / 63 39 56.

HARMOGYM :

Les jeudis à 18h30. Au Hall Omnisports - 083 / 63 32 54.

HISTOIRE - LES NIFTEUX, CERCLE DE RECHERCHE

HISTORIQUE :

Le dernier jeudi du mois de 20 à 22h. Au Centre Culturel -
083 / 63 39 35.

PATCHWORK :

Les jeudis de 9 à 12h. A l'atelier à côté du Grenier d'Amandine.
Rue de la station, 14 à Havelange.
083 / 63 33 58.

PEINTURE AL'HUILE, AQUARELLE, PASTEL & DESSIN :

Les mardis (sauf en juillet) de 9 à 13h à la Ferme des Tilleuls à Havelange. Centre Culturel Fernand PATER.
083 / 63 48 07.

PEINTURE ENFANTS - ADULTES :

Les mardis de 13h30 à 16h30 (Adultes)
Les mercredis de 13h30 à 15h
ou de 15h30 à 17h (enfants à partir de 6 ans - sauf congés scolaires)
Ingrid Laloux, rue Bellaire 11 à Havelange - 083 / 63 40 06.

PHOTO :

Un samedi par mois de 09h00 à 12h00. Centre Culturel d'Havelange - 083 / 63 39 35 (sauf congés scolaires)

SYNTHETISEUR :

Les mercredis et les samedis à partir de 10 ans. Foyer des Jeunes à Havelange - 083 / 63 39 56.

ACCORDEON CHROMATIQUE :

Les mercredis et les samedis à partir de 12 ans. Foyer des Jeunes à Havelange - 083 / 63 39 56.

TEXTILE :

Un lundi sur deux de 19h00 à 22h00. (sauf congés scolaires) Centre Culturel d'Havelange - 083 / 63 39 35.

THEATRE ENFANTS/ADOS :

Les mardis à partir de 8 ans. Foyer des Jeunes à Havelange - 083 / 63 39 56.

VELO :

Les samedis. Foyer des Jeunes d'Havelange - 083 / 63 39 56.

Nouveautés à partir d'octobre 2014 !!!

Le FDJH a décidé cette année de proposer 4 nouveaux ateliers :

- INITIATION SPORTIVE, à partir de 12 ans. Chaque semaine, on proposera aux jeunes de nouveaux sports, originaux ou du moins qu'on ne pratique pas régulièrement dans notre commune. Découverte assurée !!!
- BREAK DANSE, à partir de 10 ans. Après avoir proposé pendant 5 ans son traditionnel atelier Danse, le FDJH se tourne vers cette autre discipline qu'est le « Break Danse ». Avis aux amateurs !!!
- AUDIO VISUEL, à partir de 12 ans. Brancher une sono, réparer des câbles, enregistrer un morceau en « studio », sonoriser un petit concert Tout cela t'intéresse, viens alors découvrir les bases des métiers du son chaque semaine !
- L'ART DE LA RECUP, à partir de 12 ans. On a tous dans sa cave ou son grenier une multitude d'objets qui ne servent plus et prennent la poussière. Viens leur donner une seconde vie en les transformant en une véritable œuvre d'art !

Pour tous ces ateliers, une seule adresse :

Le Foyer des Jeunes de Havelange. Rue de Hietinne, 6 à 5370 Havelange
083 / 63 39 56 - fdjhavelange@scarlet.be

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS.

Sam 24 et dim 25 mai : Fête de printemps - Maffe. ASBL Salle Ensemble - Stéphane LIZIN : 0474 / 56 17 43.

Dim 1er juin : Bovélo des saveurs - Havelange. Maison du Tourisme - Heure - Julie RIESEN : 086 / 40 19 22.

Ven 6, sam 7, dim 8 & lun 9 juin : Kermesse - Barvaux. La Baravelloise - Chantal FAVRESSE : 083 / 69 91 50.

Sam 21 et dim 22 juin : Fête de la fraise - Ossogne. Ferme Vrancken - Henri VRANCKEN : 083 / 63 31 29.

Ven 11, sam 12 & dim 13 juillet : Fête des cerises - Gros Chêne. Jeunesse de Méan. Mathieu JADOT : 0472 / 68 35 13.

Ven 1, sam 2, dim 3 août : Fête du village - Miécrot. ASBL Renaissance - Manu GILSON : 0494 / 85 05 67.

Ven 1, sam 2, dim 3, lun 4 & mar 5 août : Kermesse - Failon. Jeunesse de Failon. Justine LIBERT : 0491 / 03 82 15.

Ven 8, sam 9 & dim 10 août : Week-end d'août dingue - Havelange. Foyer des jeunes - Aurel MARIAGE : 083 / 63 39 56.

Ven 22, sam 23 août : Métal Méan Festival
Métal Méan Festival - Renaud DELLIEU : 0475 / 30 66 83.

Ven 22, sam 23 & dim 24 août : Kermesse - Ossogne. Comité Ossogne - Cendrine HENRY : 0474 / 42 03 01.

Ven 29, sam 30, dim 31 & lun 1er sept. : Kermesse - Verlée. Jeunesse Verlée - Alice COLLINGE : 0472 / 57 25 30.

Ven 5, sam 6 août, dim 7 septembre : Kermesse - Méan. Jeu. de Méan - Mathieu JADOT : 0472 / 68 35 13.

Ven 13, sam 14 & dim 15 septembre : Kermesse - Havelange. Foyer des jeunes - Aurel MARIAGE : 083 / 63 39 56.

Ven 19, sam 20 & dim 21 septembre : Kermesse - Jeneffe. Comité Fête - Marie-Claire ELOY : 083 / 63 31 71.

Dim 21 septembre : Fête de la route du fromage - Maffe. Maison du Tourisme - Heure - Julie RIESEN : 086 / 40 19 22.

Ven 3, sam 4, dim 5 & lun 6 octobre : Kermesse - Maffe. ASBL Salle Ensemble - Stéphane LIZIN : 0474 / 56 17 43.

Ven 10, sam 11 & dim 12 octobre : Kermesse - Miécrot. Laurent MELOT : 0473 / 34 41 67

LA PAROLE EST AUX JEUNES ! APPEL À LA CRÉATION D'UN CONSEIL COMMUNAL DE LA JEUNESSE

Avec le printemps, de nouveaux projets et de nouvelles collaborations voient le jour. Avec le Foyer des jeunes d'Havelange (FDJ), le service enfance jeunesse, le CRECIDDE (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie) et la Fondation Rurale de Wallonie, nous travaillons à l'installation d'un Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ) depuis janvier. Une quarantaine de villes et communes en sont dotées (Liège, Mons, Walcourt, Limbourg, Fosses la ville, etc..) et nous nous sommes inspirés de leur expérience pour lancer cette initiative. Mais qu'est-ce qu'un Conseil Communal de la Jeunesse et quelles sont ses missions ? C'est un petit groupe de jeunes (une dizaine en milieu rural, une vingtaine en milieu urbain) qui fournit des avis à l'Administration communale, au Collège et au Conseil communaux sur toute question relative aux préoccupations des jeunes de la commune, qui sollicite des opinions, reçoit et entend toute personne ou groupe qui les sollicite. Le groupe est à la fois l'interlocuteur des autres jeunes de la commune et fait appel à des référents/personnes ressources sur les questions qu'il aborde. Il organise des projets à destination de l'ensemble des jeunes (commissions thématiques, forum de discussion, animations thématiques etc.), permettant la pratique de la citoyenneté active et responsable. Le CCJ comporte parfois des sous-groupes caractérisés par l'âge des participants : 13-16 ans et 17-21 ans. Il détermine son règlement d'ordre intérieur et la fréquence de ses réunions. Certains CCJ programment une ou deux rencontre(s) annuelle(s) avec le Conseil communal. Le CCJ représente aussi la commune de

Havelange lors d'échanges avec d'autres Conseils de jeunes comme c'est le cas une fois par an lors du grand rassemblement des CCJ (à Mouscron en 2014).



Par différents canaux (courrier, réseaux sociaux, contacts de l'animateur de la décentralisation du FDJ avec les jeunes de village, affiches), tous les jeunes Havelangeois de 13 à 21 ans ont été invités à participer à une soirée d'information le 29 mars dernier. Celle-ci a réuni des jeunes de Miecuret, de Porcheresse, les acteurs concernés par la mise en place de cette dynamique et les mandataires communaux ! De manière très sympathique, les jeunes du CCJ de Limbourg et leur animateur ont répondu à notre invitation. Cette soirée a ainsi permis une meilleure connaissance mutuelle, un partage d'expérience et la programmation d'une nouvelle rencontre : au fil du temps et des contacts entre jeunes, un petit groupe est amené à se constituer et à former courant 2014 le prochain Conseil Communal des jeunes. Intéressé(e) à participer à la prochaine réunion, n'hésitez pas à contacter Vincianne Baudoin, coordinatrice au 083 / 615 322 – v.baudoin@publilink.be

SITE INTERNET : BIENTÔT DU NEUF !

Nous l'avons entendu plus d'une fois de la bouche des citoyens : le site internet a besoin d'un relooking et d'une mise à jour. Dans un premier temps, l'Administration communale a adhéré à IMIO ; une Intercommunale de Mutualisation¹ Informatique et Organisationnelle qui a vu le jour il y a deux ans. Elle vise à promouvoir et coordonner la mutualisation¹ de solutions organisationnelles et de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie. Pas

moins de 150 pouvoirs locaux utilisent ses services.

Quel est l'intérêt de cette nouvelle formule ? Ne pas réinventer la poudre ! IMIO assure la formation et le suivi du projet et nous bénéficions de leur expertise. En effet, cette intercommunale s'est penchée sur les besoins spécifiques des communes en termes d'organisation du site, d'élaboration des rubriques, de créations d'outils (bottins, géolocalisation, guichets en ligne, agenda) et de mise à jour

¹ Réduction des coûts grâce à une économie d'échelle. Chaque investissement réalisé par une commune profite à toute. Par exemple : l'intégration du module de création de promenades par la commune de Comblain-au-Pont

quotidienne: la trame proposée permet donc aux utilisateurs de trouver en quelques clics l'information utile. La mise à jour est faite directement par les personnes concernées (CPAS, écoles, ALE, ATL, etc) et n'est plus centralisée par une personne de l'administration communale bien que celle-ci vérifie toutes les informations mises en ligne par les utilisateurs. Par exemple, le CPAS gère lui-même son mini site, les informations reprises dans sa rubrique, annonce lui-même un évènement, etc ...



Et alors, la nouveauté est pour quand ? Encore un peu de patience, nous y travaillons et un site test sera mis en ligne prochainement.

ÉCOLES : CELLE DE JENEFFE SERA EN TRAVAUX PROCHAINEMENT

Fin mars, nous apprenons l'acceptation du dossier de rénovation de l'école de Jeneffe. C'est l'ancienne école primaire de ce village qui hébergera les classes pendant la durée des travaux (une bonne année) : les enfants et leurs enseignants seront hébergés dans des modules ainsi que dans les locaux occupés par la Jeunesse de village, hébergée ailleurs. L'ancienne école retrouve ainsi les rires et les cris des enfants. On ne peut que se réjouir des meilleures conditions d'apprentissage et de travail qui seront offertes aux enfants et aux équipes éducatives fin 2015.



COMMÉMORATION 14-18 : LES ENFANTS SE RASSEMBLENT SUR LA PLACE D'HAVELANGE ET MONTENT SUR LES PLANCHES

Après la visite des écoles à la ville martyre de Dinant, c'est cette fois sur la place d'Havelange que les enfants ont été conviés : le 21 mars, la manifestation des Tambours de la Paix a permis aux 130 enfants de 4ème à 6ème année primaire des écoles communales et de l'Ecole Libre de participer au spectacle captivant « J'ai rencontré un héros, Louis le poilu » ; un seul en scène riche en humour, en émotions, mêlant la grande histoire à celle d'une famille. Grâce aux ateliers du matin, par le dessin, l'écriture, le rythme, le théâtre et les jeux coopératifs, les enfants se sont exprimés, sont entrés en relation les uns avec les autres, ont construit ensemble et de manière individuelle. Ces ateliers étaient animés par la « Compagnie Buissonnière » de Houyet et par le FDJ.

En fin de journée, nous nous sommes recueillis devant le

monument aux morts pour les discours officiels et la lecture de quelques lettres de poilus par les enfants. Une journée riche en échanges !

Et c'est aussi sur les planches que nous retrouvons les enfants du Conseil communal des enfants ! Une pièce de théâtre est en effet en préparation grâce à l'investissement du Service Enfance et au financement de la Province de Namur (subside de 2500 euros). La « Compagnie Buissonnière » de Houyet, bien connue pour ses ateliers de Théâtre Action et spectacles de qualité, entraîne le petit groupe des acteurs. Une belle collaboration avec le Cercle Historique des Nifteûs est en cours et la première de ce spectacle est prévue le 11 mai. Bienvenue à tous !



POURQUOI LE COLLÈGE A ABANDONNÉ LE PROJET DE LA MAISON RURALE POLYVALENTE :

Depuis de longues années, il apparaît que le village d'Havelange est en attente d'une salle de village. Les démêlés anciens concernant la salle du « BAMBOU » sont encore dans toutes les mémoires. Lors de la dernière Opération de Développement Rural, une fiche projet concernant la construction d'une Maison Rurale Polyvalente a retenu l'attention de la population havelangeoise.

Le Conseil Communal du 30 janvier 2012 décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché « Création d'une Maison Rurale Polyvalente » dont le montant s'élève à 1 816 646,02€.

La publication de l'avis de marché annonçant l'adjudication publique a lieu pour une période qui s'étend du 28 août au 23 octobre 2012. Lors de l'ouverture des soumissions, il s'avère que les offres excèdent de loin l'estimation de départ, la moins élevée dépassant le montant estimé de 300 000€.

La décision du collège communal, ratifiée par le conseil du 28 novembre 2012, se résout à l'unanimité de ne pas attribuer le marché et de solliciter un avenant temporel auprès du Service Public de Wallonie.

Le collège communal du 20 décembre 2012 décide de charger l'auteur de projet de négocier directement avec les différents soumissionnaires.

Après de nombreuses réunions, de janvier 2013 au 13 juin 2013, deux entreprises remettent une offre officielle, pour respectivement 1 746 355,53€ et 1 900 383,97€.

Notre souci étant de connaître le montant global, nous faisons le calcul suivant :



Partant de 1 746 355, 53€ HTVA, il nous faut ajouter :	
honoraires architecte :	250 000€
Suppléments fin de chantier :	199 000€ (10%)
TVA 21% :	461 158€
Équipements retirés :	165 000€
Ancien Hall (démontage)	150 000€

1 225 158€

Nous arrivons à un total de 2 970 742€ TVAC

La promesse de subsides étant arrêtée à 1 417 631€, la part communale s'élève donc à 1 553 111€.

Au fil du temps qui passe, la mauvaise situation des finances communales apparaît. Ne pouvant nous permettre d'envisager un tel investissement, il demandé à l'auteur de projet de ramener la part communale à celle de départ, qui aurait dû être de 700 000€. Ce dernier revient vers nous le 13 novembre 2013 avec la proposition suivante : minimiser l'aménagement des abords, supprimer l'éclairage du parking en utilisant les spots du foot, employer une chaudière au mazout, modifier l'éclairage de la salle.

Total des économies : 300 000€.

A ce stade, nous connaissons le déficit suite à la dernière modification budgétaire. Le montant maximum d'investissement autorisé par la région wallonne de 900€ par habitant pour les six prochaines années étant largement dépassé, un tel investissement n'aurait pas été autorisé par le CRAC et tout autre financement dans des travaux d'entretien courant (routes, école, matériel,...) aurait été fortement compromis. Ce n'est donc pas de gaieté de cœur que nous posons alors le choix d'arrêter à ce stade le projet de la MRP.

Nous déplorons que ce projet ait pris une telle ampleur au fil du temps et que, jamais une analyse du coût global et des contraintes extérieures comme par exemple le déménagement des vestiaires du foot, le coût de la gestion, les craintes des riverains (acoustiques notamment) et du facilitateur énergie n'aient été pris en considération car ils ont entraîné des surcoûts importants par rapport au projet initial.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2014

Le 9 décembre 2013, le budget 2014 a été présenté au conseil communal.

Comme déjà évoqué précédemment, ce budget a été très difficile à boucler étant donné la situation financière à laquelle nous devons faire face car les recettes externes n'augmentent pas, voire diminuent, et les charges extérieures qui pèsent sur nous, indépendamment de notre volonté, augmentent.

Les petites communes sont étranglées car elles disposent de peu de ressources propres et doivent offrir à leurs citoyens à peu près les mêmes services que les grosses entités.

Au vu de ces difficultés et à la demande de la Région Wallonne, nous avons dû établir un plan de gestion prévoyant des diminutions de dépenses et quelques augmentations de recettes. Ce plan de gestion qui prévoit une économie annuelle de 356000 euros se prolongera jusqu'en 2018.

Voici les principaux chiffres concernant le budget ordinaire 2014 (recettes et dépenses de fonctionnement et de personnel) :

Les principales dépenses sont :

- dépenses de personnel : 2.218.179 euros
- dépenses de fonctionnement : 1.038.680 euros
- dépenses de transfert (CPAS – Zone de police – Services incendie – cultes) : 1.536.027 euros
- dépenses de dette : 752.960 euros

Le total des dépenses de l'exercice 2014 s'élève à 5.545.846 euros

A ces dépenses 2014, il faut ajouter les dépenses des exercices antérieurs qui représentent une somme de 257.417 euros avec notamment une contribution au service incendie pour 2012 de 96.000 euros et pour 2013 de 118.000 euros. Ce qui nous donne des dépenses totales de 5.805.628 euros

Les principales recettes sont :

- recettes de fonds (notamment : vente de bois – location de terrains et maisons) : 375.324 euros
- recettes de transfert (fonds des communes – Impôts

– Redevances) : 5.025.216 euros

Le total des recettes s'élève à : 5.458.784 euros

Par conséquent, le budget global de l'exercice 2014 se clôture avec un mali de 346.844 euros.

Au vu de ces derniers chiffres, on peut constater que la situation est assez défavorable. Elle nécessite la mise en place de mesures d'économie afin de diminuer ce déficit et d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2015 comme nous y obligent les circulaires de la Région Wallonne. Des efforts importants devront être réalisés pour parvenir à cet objectif. Au niveau du budget extraordinaire 2014, il s'équilibre en recettes / dépenses au montant de 1.459.365€.

Les principaux investissements sont les suivants :

- Plan d'ancrage du logement 2012-2013 – Achat/restauration de deux maisons de l'ancienne gendarmerie Rue d'Aty à Havelange pour 300.000 euros avec un subside wallon de 169.000 euros
- Achat de terrains à bâtir à Méan dans le cadre du plan d'ancrage 2014-2016 pour 300.000 euros avec un subside wallon de 300.000 euros
- Aménagements des abords de la Maison communale pour 100.000 euros
- Enduisages routiers pour 150.000 euros
- Aménagement du parking du CPAS pour 70.000 euros
- Aménagement de voiries agricoles pour 100.000 euros avec un subside de 60.000 euros
- Remplacement de la débroussailluse au service des travaux pour 55.000 euros
- Travaux d'aménagement de l'école de Jeneffe. Un montant de 250.000€ dont 130.000€ en part communale et 120.000€ en subsides.

N.B. : la partie la plus importante du budget a été inscrite en 2013 pour un montant de 750.000€ dont 90.000€ en part communale et 660.000€ en subsides.

En conclusion, on peut dire que globalement la situation financière de notre Commune reste préoccupante et que le plan de gestion imposé par la Région Wallonne doit être exécuté comme prévu afin de pouvoir voir le bout du tunnel le plus rapidement possible.



© Vinciane BAUDOJIN